

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille quatorze, le onze avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jacques Charron.

Etaient présents : M. Charron, Mme Lemarchand, M. Somon, Mme Leroy, M. Leclère, Mme Danger, M. Leprince, Mme Lefebvre, M. Lecoq, Mme Agnès, M. Emerald, Mme Bocca, M. Lenormand, Mme Théroude, M. Quartier.

Secrétaire de séance : M. Somon

Date de convocation : 31 mars 2014

## **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

*Délibération n° 2014/19 reçue en Préfecture le : 16/04/2014*

### **Le Conseil Municipal**

**Considérant** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Donne** délégation au Maire dans les domaines définis ci-après :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
2. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
3. De procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinées au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret du 22 février 2008, n° 2008-171, fixant le seuil à 206 000 € hors taxe, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont prévus au budget.
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
6. De passer les contrats d'assurance.
7. De créer les régies nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
10. L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 000 €.
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Le Maire,  
J. CHARRON

13. De décider de la création et de la gestion de classes dans les établissements d'enseignement, d'un centre d'accueil et d'un accueil périscolaires.
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
15. D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article 123-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ou du personnel communal dans l'exercice de ses fonctions dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

## **DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS**

Le Maire fixe comme suit les délégations aux 4 adjoints. Un arrêté nominatif sera pris pour chaque adjoint.

### Article 1 – ADMINISTRATION GENERALE DE LA COMMUNE

#### **A SIGNER LES PIECES SUIVANTES**

- tous certificats et attestations
- tous les actes notariés concernant les ventes et les acquisitions
- toutes autorisations
- extraits du registre des délibérations du conseil municipal
- dossiers aide sociale
- toutes pièces afférentes à la comptabilité communale et action sociale dans la limite des délégations données au maire
- dossiers étranger et tous dossiers d'identité
- légalisation de signatures
- certification matérielle et conforme des pièces ou documents présentés à cet effet

#### A REGLER

- tous problèmes concernant la voirie, les espaces verts et de loisirs, les bâtiments communaux, les sentiers de randonnée, le cimetière ; la forêt communale, les terrains et lotissements communaux, les écoulements d'eaux pluviales, l'éclairage public, la communication, les relations avec les autres collectivités locales.
- régler toutes questions relatives au personnel communal

#### A GERER

- Toutes questions relatives au personnel communal
- Les problèmes de nuisances d'animaux errants ou dangereux, de dépôts de déchets divers.

#### Ils sont également habilités à :

- convoquer le conseil municipal ou le C.C.A.S. en cas d'urgence
- présider la séance du conseil municipal ou du C.C.A.S. en cas d'urgence
- convoquer les commissions
- présider les réunions des commissions
- signer les procès-verbaux et toutes pièces ou enquêtes de gendarmerie
- régler tous problèmes de police municipale
- signer tous procès-verbaux et résultats d'enquêtes autres que ceux des deux lignes ci-dessus

Le Maire,  
J. CHARRON

## Article 2

Les délégations indiquées à l'article 1 sont délivrées sous notre surveillance et notre responsabilité et prennent effet à ce jour.

## Article 3

Ces délégations subsisteront tant qu'elles n'auront pas été rapportées.

## **FIXATION INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS**

*Délibération n° 2014/20 reçue en Préfecture le : 16/04/2014*

Le Conseil Municipal vu :

- Les articles L.2123-17 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les barèmes officiels pour les communes de 1000 h à 3 499 h,
- La population de référence résultant du dernier recensement de Vatteville-la-Rue : 1 104 h

Décide qu'à compter du 28 mars 2014, date de l'élection du Maire et des adjoints, les indemnités de fonctions s'établissent comme suit :

### **Le Maire**

- L'indemnité du Maire est fixée au taux de 43 % de l'indice brut 1015.

### **Les adjoints**

- L'indemnité du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints est fixée au taux de 16.50 % de l'indice brut 1015.
- L'indemnité du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint est fixée au taux de 15 % de l'indice brut 1015.

## **ELECTION DES DELEGUES**

### **SIVOS**

*Délibération n° 2014/21 reçue en Préfecture le : 16/04/2014*

### **Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** qu'il convient d'élire 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

**Considérant** que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 4 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

### **Délégués titulaires**

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sont proclamés élus :

- Jacques CHARRON, Sylvain SOMON, Vincent LECLERE, Véronique BOCCA

### **Délégués suppléants**

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sont proclamés élus :

- Aurélie LEFEBVRE, Didier EMERALD

Le Maire, J. CHARRON
-------------------------

## SDE76

*Délibération n° 2014/22 reçue en Préfecture le : 16/04/2014*

### **Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Seine-Maritime (SDE76)

**Considérant** que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire et du 2 délégué suppléant,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### Délégués titulaires

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Est proclamé élu : Michel QUERTIER

#### Délégué suppléant

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Est proclamé élu : Didier LENORMAND

## **PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE**

*Délibération n° 2014/23 reçue en Préfecture le : 16/04/2014*

### **Le Conseil Municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN)

**Considérant** que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

#### Délégué titulaire

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Est proclamé élu :

- Jacques CHARRON

#### Délégué suppléant

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

est proclamé élu :

- Corine LEROY

Le Maire,  
J. CHARRON

## **DETERMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

*Délibération n° 2014/25 reçue en Préfecture le : 23/04 /2014*

### **Le Conseil Municipal**

vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**décide**, à l'unanimité, le vote à main levée

Les personnes indiquées ci-après sont élues comme délégués des commissions du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue dont M. Jacques CHARRON Maire est le Président de droit.

#### **TRAVAUX, BIENS COMMUNAUX, VOIRIE**

Jacques CHARRON, Sylvain SOMON, Philippe LEPRINCE, Dominique LECOQ, Jeannine DANGER, Vincent LECLERE, Aurélie LEFEBVRE, Corine LEROY, Didier EMERALD, Véronique BOCCA, Michel QUERTIER, Didier LENORMAND

#### **PROXIMITE, VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION**

Jacques CHARRON, Gisèle LEMARCHAND, Aurélie LEFEBVRE, Mireille AGNES, Véronique BOCCA, Dominique LECOQ, Brigitte THEROUDE

#### **JEUNESSE, SPORTS, CULTURE, LOISIRS**

Jacques CHARRON, Vincent LECLERE, Corine LEROY, Dominique LECOQ, Aurélie LEFEBVRE, Véronique BOCCA, Didier LENORMAND

#### **PREVENTION, SECURITE, SAUVEGARDE**

Jacques CHARRON, Corine LEROY, Gisèle LEMARCHAND, Philippe LEPRINCE, Sylvain SOMON, Jeannine DANGER, Michel QUERTIER

#### **FORET, AGRICULTURE, CHASSE, BIODIVERSITE**

Jacques CHARRON, Philippe LEPRINCE, Aurélie LEFEBVRE, Sylvain SOMON, Véronique BOCCA, Jeannine DANGER, Brigitte THEROUDE

#### **TOURISME, PATRIMOINE**

Jacques CHARRON, Sylvain SOMON, Philippe LEPRINCE, Gisèle LEMARCHAND, Jeannine DANGER, Vincent LECLERE, Michel QUERTIER

Le Maire,  
J.CHARRON

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Délibération n° 2014/26 reçue en Préfecture le : 23/04/2014*

SL2O (Raids équestres)	150.00
Foyer Rural	1 000.00
Club 3ème âge	1 000.00
Coueurs de fond	620.00
U.S.V (foot)	2 120.00
A.F.V. (Ass. Féminine Vattevillaise) + section loisirs créatifs	1 100.00
A.C.P.G./C.A.T.M.	600.00
Société de chasse	470.00
Amicale des boulistes vattevillais	150.00
Ass. Shiky Girls	100.00
Ass. Récréa mômes	100.00
AGCBA gymnastique Bourg Achard	25.00
Bateau de Brotonne	500.00
Banque alimentaire	100.00
Resto du cœur	100.00
Harmonie Municipale	1 104.00
Centre Formation Apprentis Interconsulaire Eure	25.00
Partage Lycée horticole Fauville	75.00
Amicale des pompiers de la Mailleraye	38.00
J.S.P. (école jeunes sapeurs pompiers Caux-Vallée de Seine)	150.00
Association assistantes maternelles la Mailleraye	150.00
Souvenir Français	170.00
Ass. Maisons Familiales du Roumois	25.00
Maison Familiale Rural Neufchatel en Bray	25.00
Association Saint Onuphre	25.00
Association Départementale famille française	100.00
Croix Rouge	350.00
DDEN (Education Nationale)	50.00
Ass. Parents d'élèves Caudebec en Caux	30.00
Association sportive du Collège Caudebec en Caux	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>10 552.00</b>

Association Foyer Rural : M. SOMON Sylvain, adjoint et Président

Association USV : M. LECOQ Dominique, Conseiller Municipal et Président n'ont pas participé aux votes concernant les associations dans lesquelles ils sont cités ci-dessus.

- les crédits correspondants seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2014

Le Maire,  
J. CHARRON

## **AUTRES SUJETS**

**Invitation** : le Maire informe ses collègues qu'ils sont invités au vin d'honneur des noces d'or de M. et Mme Maurouard le 19 avril prochain

**manifestations** : Le Maire indique qu'il y aura la fête du Parc le 13 avril et la fête villageoise le 1<sup>er</sup> mai prochain.

**Mission humanitaire** : Le Maire donne lecture du mail, très touchant, de M. Damien DESRUES, ancien Vattevillais, Officier dans l'armée de terre, en opération au Mali. Sa compagnie a mis en place une mission humanitaire qui consiste à remettre en état une école de Bamako. L'institutrice manquant de fournitures scolaires un appel au don est lancé. Le Conseil Municipal décide de solliciter les associations Vattevillaises.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23 h 20 minutes

\*\*\*\*\*

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

LEMARCHAND Gisèle

LECLERE Vincent

LEROY Corine

DANGER Jeannine

LEPRINCE Philippe

LEFEBVRE Aurélie

LECOQ Dominique

AGNES Mireille

EMERALD Didier

BOCCA Véronique

LENORMAND Didier

THEROUDE Brigitte

QUERTIER Michel

Le Maire,  
J. CHARRON